

feuille 3/3

authentifiée ce jour le maire le secrétaire-trésorier

préparé par pluram.^{inc.}
81, rue St-Pierre, Québec 4
NOVEMBRE 1977

NOTES 1 Toute implantation commerciale devra avoir façade sur le Boulevard Pie XI 2 La marge de recul avant est de 30' en bordure du Boulevard Pie XI 3 La marge de recul avant est de 30' en bordure du Boulevard Industriel 4 Toute implantation résidentielle devra avoir façade sur la rue de la Montagne ou Jean Gauvin 5 La marge de recul avant est de 30' en bordure de la route de l'Eglise 6 Sauf les gravières 087 en propriété publique seront autorisées dans le groupe 20 7 Aucun accès sur la rue du Collège.	amendement le 3 décembre 1979	règlement no. VB - 172 - 79	par	ZONE 74.1	amendement le	règlement no.	par
	7 mai 1979	VB - 151 - 79		ZONE 10.1			